

(1)

(N° 108)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1903.

Projet de loi sur la réparation des dommages résultant des accidents
du travail (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DE GROOTE.

ARTICLE PREMIER.

Supprimer dans l'alinéa 2 les mots
« agricoles et ».

EERSTE ARTIKEL.

In het 2^{de} lid van dit artikel de woorden
« landbouw- en » te doen wegvallen.

EUGÈNE DE GROOTE.

(1) Projet de loi, n° 123 } (session de 1900-1901).
Rapport, n° 502
Amendements, n° 67 (session de 1901-1902), 54, 55, 57, 59, 60, 61, 63, 64, 66, 67, 69,
70, 71, 78, 79, 83, 84, 93, 96, 97, 101, 102 et 104.
Tableau synoptique du projet de loi présenté par le Gouvernement et des amendements
qui s'y rattachent, n° 98